

BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 15 septembre 2011

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Sherbrooke

La décision ministérielle 32-20049 révoquant la concession minière n° 108 située dans le canton de Theford (feuillelet SNRC 21L/03), deviendra exécutoire le 24 septembre 2011.

Ce territoire sera disponible à la désignation sur carte selon les délais prévus à l'article 288 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR: Brigitte Dionne

APPROUVÉ PAR: [Signature]

DATE: 15 septembre 2011